



Abus de biens sociaux - associé 50 / 50

Par **fatifat**, le **01/04/2025** à **15:00**

Bonjour Maître, rnrn rnrn Mon associé et moi sommes dirigeants d'une discothèque depuis 2020. rnrn Il est salarié mais n'a jamais travaillé au sein de l'établissement. rnrn Il a détourné plus de 30 000 euros (espèces issues de l'activité qui devaient être déposées à la Banque). Notre comptable a découvert le pot aux roses. rnrn Après avoir pris conseil auprès de mon avocat, ce dernier me dit que c'est du quite ou double si je porte plainte car nous sommes associés à 50/50 et nous n'avons pas établi de convention à la création de notre entreprise (personnellement je n'en savais rien et je n'ai pas été conseillé en ce sens au moment de la création - De plus, en tant que "pseudos amis" j'ai eu une confiance aveugle). rnrn Cela fait plus d'un an que j'essaie de vendre le bien mais en vain et même si c'est ce qu'il souhaite, il ne fait aucune démarches en ce sens. rnrn Pour finir, il est employé dans la plus grande société de transport toulousaine, pour laquelle il est en arrêt maladie depuis plus d'un an mais continue à percevoir son salaire d'employé, dans notre discothèque. rnrn Je veux pouvoir me débarrasser de cette lourde situation (tant financière que psychologique) mais je ne sais pas quels sont les moyens d'y mettre un terme concrètement. rnrn Respectueusement.